

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 avril 2012 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Tom Whitton, Suzette Bigras
Guillaume Bouvrette, Nathalie Chayer

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : James McAllister

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h03.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.091 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2012 et de la séance extraordinaire du 5 avril 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2012 et de la séance extraordinaire du 5 avril 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-04-12.092 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2012 et de la séance extraordinaire du 5 avril 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Motion de Félicitations – Monsieur Mikaël Kingsbury

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Mikaël Kingsbury, un résidant de Deux-Montagnes et un athlète de très grand talent a complété en mars dernier la meilleure saison masculine de l'histoire en Coupe du monde de ski acrobatique ;

Il a en effet, récolté les distinctions suivantes durant la saison 2011-2012:

La médaille d'or à Ruka, en Finlande (simple)

La médaille d'or à Méribel, en France (duel)

La médaille d'or à Mont Gabriel, au Canada (duel)

La médaille d'or à Lake Placid, aux États-Unis (simple)

La médaille d'or à Calgary, au Canada (simple)

La médaille d'or à Deer Valley, Utah, aux États-Unis en simple, et celle d'argent en duel

La médaille d'or à Beida Lake, en Chine (simple)

La médaille d'or à Naeba, au Japon en simple et celle d'argent en duel.

La médaille d'or, à la Coupe d'Europe à Sochi, en Russie (simple)

La médaille d'argent à Are, en Suède en simple et celle de bronze en duel

La médaille d'argent à Megève, en France (duel)

Sacré champion canadien 2011-2012, il est également récipiendaire du globe de cristal dans la discipline bosses et récipiendaire du gros globe de cristal – toutes discipline de ski acrobatique ;

Le parcours extraordinaire de Mikaël Kingsbury est hautement digne de mention. Le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes souhaite donc féliciter monsieur Kingsbury pour avoir complété la meilleure saison masculine de ski de l'histoire en Coupe du monde de ski acrobatique et pour l'obtention du titre de champion mondial en ski acrobatique ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon
et unanimement résolu

2012-04-12.093

Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de monsieur Mikaël Kingsbury, un athlète de Deux-Montagnes, pour son parcours exemplaire qui lui vaut en 2012, le titre de champion du monde en ski acrobatique et le remercie pour son implication dans le rayonnement de sa ville de résidence, Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.2 Mutuelle des municipalités du Québec – Engagement à se conformer au schéma de couverture de risques incendies de la MRC

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-04-12.094 DE CONFIRMER à la MMQ l'engagement de la Ville de Deux-Montagnes, à appliquer et se conformer, dans la mesure du possible, au schéma de couverture de risques incendies de la MRC de Deux-Montagnes, tel qu'accrédité par le ministère de la Sécurité publique du Québec, le 8 novembre 2011.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 3 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.095 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Opération Enfant Soleil	200 \$
Fondation PDM/Championnat provincial de soccer	300 \$
Maison des Jeunes de Pointe-Calumet	200 \$
Studio La Relève / Gala régional Paroles et musique	250 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Mémoire concernant la consultation de la CMM sur le financement du transport collectif

CONSIDÉRANT que la CMM a entrepris une consultation sur le financement du Transport collectif ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.096 DE PRÉSENTER le mémoire de la Ville sur le financement du Transport collectif, dans le cadre de la consultation de la CMM.

ADOPTÉE

2.5 Renouvellement de la convention collective des brigadiers scolaires avec le SFCP, section locale 1620

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective 2010-2013 des brigadiers scolaires avec le Syndicat de la fonction publique, section locale 1620 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-04-12.097 D'ENTÉRINER la signature par le maire et le directeur général de la convention collective 2010-2013 des brigadiers scolaires intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620.

ADOPTÉE

2.6 Plan d'action annuel (2012) à l'égard des personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, la ville doit adopter un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.098 D'ADOPTER le Plan d'action pour l'année 2012 à l'égard des personnes handicapées, tel que joint à la présente.

ADOPTÉE

2.7 Assises annuelles 2012 de l'UMQ

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.099 D'AUTORISER les membres du conseil à assister et à participer aux Assises annuelles de l'UMQ, du 9 au 12 mai 2012, à Gatineau.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.310.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2012
- Commission circulation et toponymie du 7 mars 2012

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h14.
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h54.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement instituant un programme de crédit de taxe à la rénovation commerciale

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement instituant un programme de crédit de taxes à la rénovation commerciale.

5.2 Avis de motion – Règlement instituant un programme de crédit de taxe à la rénovation résidentielle

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement instituant un programme de crédit de taxes à la rénovation résidentielle.

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1392 sur la qualité de vie (augmentation des amendes pour les graffitis)

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1392 sur la qualité de vie.

Ce règlement aura pour objet de prévoir une amende minimale de 500\$ pour les graffiteurs.

5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1371 sur les permis et certificats

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1371 sur les permis et certificats.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- De prévoir les règles pour l'affichage temporaire, notamment l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation et de verser un dépôt de garantie ;
- De supprimer l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un spa ;
- De supprimer l'article 4.6.4 relatif aux renseignements à fournir pour les travaux de déblai et de remblai.

5.5 Adoption – Règlement n° 1453 – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R3-34

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage «Multifamilial d'envergure», d'augmenter le nombre d'étage de 3 à 8, de prévoir 0.8 case de stationnement par unité de logement, d'augmenter le coefficient d'occupation au sol de 1.8 à 3, et de changer le nom de la zone R3-34 par R4-34 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.100

D'ADOPTER le Règlement n° 1453 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R3-34*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Règlement n° 1454 - Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir les tarifs pour les services offerts par la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.101

D'ADOPTER le règlement n° 1454 intitulé « *Règlement établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par la Ville* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1461 - Règlement modifiant le Règlement n° 1371 sur les permis et les certificats

CONSIDÉRANT que des avis de motion ont été donnés lors des séances tenues le 8 mars et le 12 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-04-12.102

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1461 intitulé «Règlement modifiant le Règlement n° 1371 sur les permis et les certificats», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.8 Adoption – Règlement n° 1462 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 5 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition et d'équipements du camion «Unité d'urgence» s'élèvent à la somme de 269 500,75 \$, plus taxes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac doit, en vertu de l'entente intermunicipale relative au service d'incendie, assumer près de la moitié des coûts d'acquisition et d'équipements du camion «Unité d'urgence» ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 158 750 \$ pour l'acquisition d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal, remboursable sur 10 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.103

D'ADOPTER le règlement n° 1462 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 158 750 \$ pour l'acquisition d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal, tel que déposé.

La présente résolution est conditionnelle, et ne prendra effet, à la réception et à l'encaissement de la part de la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac, tel que prévu à l'entente intermunicipale relative au service d'incendie.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mars 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2012 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 860 520,77 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 146 774,62 \$

6.2 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (L.E.R.M.)

Le greffier dépose le rapport d'activités de la trésorière, madame Marie-Josée Boissonneault, pour l'exercice financier 2011 (L.E.R.M.).

7. Greffe

7.1 Règlements d'emprunt n° 1456, 1457, 1458 et 1459 - Dépôt des certificats du résultat des registres.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéros 1456, 1457, 1458 et 1459.

8. Ressources humaines

8.1 Confirmation de la fin de la période d'essai de quatre pompiers

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Ron Hunt, directeur du Service des incendies, datés du 6 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.104

D'APPROUVER la promotion à titre de pompier régulier au Service des incendies, selon les dispositions de la convention collective en vigueur, des personnes suivantes :

- Jean-François C. D'Aoust à compter du 12 novembre 2011 ;
- Nicolas L'Espérance à compter du 12 novembre 2011 ;
- Alexandre Filiatrault à compter du 12 décembre 2011
- Jean-Luc Martin à compter du 10 mars 2012.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.141.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnel permanent au service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 30 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.105

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur José Manolo Orellana Liboiron, à titre d'employé à l'essai, au poste de mécanicien, à compter du 26 mars 2012, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.141.

ADOPTÉE

8.3 Engagement de personnel temporaire à la cour municipale commune de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT le départ d'une employée pour un congé de maternité ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francyne Tanguay, greffière, datée du 30 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-04-12.106

D'ENGAGER madame Khamkong Visisombath, à titre d'employée temporaire, au poste de préposée à la perception à la cour municipale commune de Deux-Montagnes à compter du 3 avril 2012, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.121.00.141.

ADOPTÉE

8.4 Engagement de personnel temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT le départ d'un employé pour un congé différé ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 29 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-04-12.107 D'ENTÉRINER l'engagement de madame Martine Tremblay, à titre d'employée temporaire, au poste de répartitrice, à compter du 29 février 2012, au Service de police régionale de Deux-Montagnes, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.211.01.141.

ADOPTÉE

8.5 Engagement de pompier à l'essai au Service de sécurité incendie intermunicipal

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie intermunicipal, datée du 1^{er} mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.108 D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Sébastien Lévesque, à titre de pompier à l'essai, à compter du 27 février 2012, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-225.00-141.

ADOPTÉE

8.6 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 2 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.109 D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-741.01.141.

ADOPTÉE

8.7 Engagement de personnel étudiant au Service technique et de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Angers directeur des Services techniques et de l'urbanisme, datée du 21 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.110

D'ENGAGER monsieur José Arturo Grandez Gomez, à titre de technicien étudiant, au Service technique et d'urbanisme, à compter du 7 mai 2012 pour une période de 14 semaines, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.00.499.

ADOPTÉE

8.8 Nomination de madame Valérie Sauvé au poste de Directrice des communications – Projets spéciaux

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.111

DE NOMMER madame Valérie Sauvé à titre de directrice des communications – Projets spéciaux, à compter du 1^{er} avril 2012.

ADOPTÉE

8.9 Fin d'emploi de l'agent temporaire matricule 165 du Service de Police

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.112

DE METTRE fin au contrat d'emploi de l'agent temporaire portant le matricule 165 du Service de police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demande de dérogation mineure – 241, 14^e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-04-12.113

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
	241, 14 ^e avenue (Lot 4 019 039)	La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge avant de 4,90 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

9.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-04-12.114

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	11, 15 ^e avenue (Lot 1 606 890)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement de la porte de garage par une fenêtre d'une dimension de 195" x 65" de couleur blanche. La finition autour de la fenêtre sera en brique de couleur gris.
B)	263, 17 ^e avenue (Lot 4 957 942)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale

	d'une dimension de 9,14m par 10,36m pour une superficie approximative de 95m ² . Le revêtement extérieur de la façade principale sera à 75% de brique et à 25% en déclin de bois de type CanExcel de couleur gris. Les façades latérales et arrière seront recouvertes de vinyle de couleur grise.
C) 273, 5 ^e avenue (Lot 4 960 084)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale d'une dimension de 7,32m par 9,75m pour une superficie approximative de 71m ² . Le revêtement extérieur de la façade principale et secondaire sera à 75% de brique et à 25% de vinyle de couleur gris et beige. Les façades latérales et arrière seront recouvertes de vinyle de même couleur.
D) 359, 24 ^e avenue (Lot 1 975 930)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'un 2 ^e étage d'une dimension de 8,26m par 12,2m. Le revêtement extérieur de la façade principale sera de brique et le revêtement des façades latérale et arrière seront en aluminium de couleur beige. La toiture sera recouverte en bardeau de couleur brune.
E) 575, rue Gamble (Lot 3 236 835)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'un 2 ^e étage au-dessus du garage attaché d'une dimension de 4,25m par 7,3m. Le revêtement extérieur de la façade principale sera de brique de couleur rouge et le revêtement de la façade latérale et arrière sera en aluminium de couleur beige. Le revêtement de la toiture sera en bardeau de couleur brun.
F) 820, rue Rabelais (Lot 1 974 566)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout en cour arrière d'une salle à manger de 5m par 4m et l'agrandissement d'un côté en porte-à-faux de 1,21m par 7,6m. Le revêtement extérieur est remplacé par un revêtement en façade principale par un déclin de bois de type CanExcel et de pierre de couleur gris. Le revêtement des façades latérale et arrière seront recouvertes en déclin de bois de type CanExcel de couleur gris.
G) 355, 27 ^e avenue (Lot 4 830 811)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type «cottage» de 15,24m par 10,06m pour une superficie approximative de 172m ² . Le revêtement extérieur de la façade principale sera à 100% de pierres de couleur «gris nuancé» et les revêtements extérieurs secondaires sont à 75% en déclin

	de bois et à 25% en pierre de même couleur. Les murs latéraux et arrière seront recouverts de déclin de bois de la même couleur.
--	--

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication de contrat pour l'entretien des terrains sportifs de la Ville de Deux-Montagnes – Saison 2012 (Appel d'offres GT2012-009)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour l'entretien des terrains sportifs de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 8 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 29 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.115

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien des terrains sportifs de la Ville de Deux-Montagnes à *Multi-Surfaces F. Giguère inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 12 124,31 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-009). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.755.00.532.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat pour le balayage de rues de la Ville de Deux-Montagnes – Saison 2012 (Appel d'offres GT2012-011)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 7 fournisseurs pour le balayage de rue de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 22 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 26 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.116

D'ACCORDER le contrat pour le balayage de rues de la Ville de Deux-Montagnes à *Brunet & Brunet inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 23 044,44 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-011). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.449.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication de contrat pour la fourniture de 2 véhicules banalisés pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2012-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture de 2 véhicules banalisés ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 27 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 27 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.117

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de 2 véhicules banalisés pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes à *Denis Breton Chevrolet Buick GMC Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 61 162,10 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SP2012-001). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.724.

ADOPTÉE

10.4 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2012-002)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'un véhicule de patrouille ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 27 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 27 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-04-12.118

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes à *Denis Breton Chevrolet Buick GMC Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 33 914,18 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SP2012-002). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.724.

ADOPTÉE

10.5 Présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour le dragage et la réfection de la rampe de mise à l'eau de la 26^e avenue

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques et de l'urbanisme, monsieur Martin Angers, daté du 21 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.119

DE MANDATER *Horizon Multi-Ressources inc.*, à déposer, pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes, auprès du MDDEP les plans pour le projet de dragage et de réfection de la rampe de mise à l'eau de la 26^e avenue, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes s'engage à remettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur d'*Horizon Multi-Ressources inc.* quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

10.6 Adjudication de contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2012-2013 (Appel d'offres GT2012-012)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture de pierre concassée ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 2 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 4 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-04-12.120

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2012-2013 à *ABC Rive-Nord inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 78 295,67 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-012). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire objet 621.

ADOPTÉE

10.7 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille 2012-2013 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2012-006) – Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'un véhicule de patrouille ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 2 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 4 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.121

DE REJETER les soumissions concernant l'appel d'offres (SP2012-006) pour la fourniture d'un véhicule de patrouille 2012-2013 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

10.8 Adjudication de contrat pour les services professionnels d'ingénieurs pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures sur la 12^e et la 13^e avenue (Appel d'offres GT2011-022)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour les services d'ingénieurs pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures sur la 12^e et la 13^e avenue ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 29 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Jean Langevin, Martin Angers, Denis Berthelette et Martin Pelletier ;

CONSIDÉRANT que 4 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-04-12.122

D'ACCORDER le contrat pour les services professionnels pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures sur la 12^e et la 13^e avenue à *BSA Groupe-conseil*, plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la somme de 38 746,57 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-022). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1427.

ADOPTÉE

10.9 Adjudication de contrat pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration (Appel d'offres GT2012-010)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture de l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 5 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 11 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.123

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de l'usine de filtration à *Les Constructions A.S. Filiatreault inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 128 000 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-010). Le

contrat est à prix unitaire et est conditionnel à toutes les approbations du règlement d'emprunt n° 1458.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Club Optimiste Deux-Montagnes – Autorisation à tenir un barrage routier le 12 mai 2012

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 28 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.124 D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par le Club Optimiste, le samedi 12 mai 2012, à l'angle de la 9^e avenue et du chemin d'Oka entre 10h et 14h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

11.2 Versement d'aide financière 2012 – 4 Korner's Family Resource Center

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 28 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.125 DE VERSER une aide financière de 2 517,85 \$ à 4 *Korner's Family Resource Center*.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

11.3 Versement d'aide financière – Athlètes de performances

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.126 DE VERSER une aide financière de 250 \$ à chacune des personnes suivantes, pour leur participation aux compétitions mondiales dans leur discipline respective :

- Martin Robitaille Voile de niveau Élite
- Masseye Diarra Cheerleading

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées à même le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.4 Festivités – Fêtes du Canada 2012 – Versement d’une aide financière de 15 500 \$ pour l’organisation, le soutien technique ainsi que le permis d’alcool

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-04-12.127

DE VERSER une aide financière au montant de 15 500 \$ à l’association des Fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet au parc Central et pour l’organisation et le soutien technique en vue de l’aménagement du site.

D’AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d’alcool.

D’AUTORISER le comité organisateur à tenir une parade dans les rues de la ville entre 11h45 et 13h00.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera puisée à même le poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

11.5 Nuit de la peinture – Autorisation à tenir l’activité le 11 août 2012

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 27 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-04-12.128

D’AUTORISER la tenue de la Nuit de la Peinture dans le stationnement de l’Olympia, samedi le 11 août 2012 entre 21h et 1h ;

D’ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11.6 Défi Deux-Montagnes – Autorisation d’activité le 10 juin 2012

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club Ventus concernant la tenue d’une course afin de promouvoir les bienfaits de l’activité physique ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront versés aux différents établissements scolaires pour soutenir la réalisation d'activités ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 27 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.129

D'AUTORISER le Club Ventus à tenir la course Défi Deux-Montagnes dans les rues de la Ville, le 10 juin 2012, et ce, afin de recueillir des fonds ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11.7 Autorisation à tenir une activité cycliste, minitour IGA Charles-Bruneau, dimanche le 17 juin 2012

CONSIDÉRANT la demande formulée par madame Sonia Sénécal, propriétaire de IGA de Deux-Montagnes concernant la tenue d'une activité de cyclisme ayant pour but de ramasser des fonds pour les enfants atteints de cancer ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un regroupement de plusieurs IGA de la région à participer à cette activité ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront versés à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 28 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.130

D'AUTORISER la tenue du minitour IGA Charles-Bruneau, dimanche le 17 juin 2012, entre 8h et 13h, dans les rues de la Ville de Deux Montagnes afin de recueillir des fonds au profit de la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité ;

ADOPTÉE

12. Police

12.1 Autorisation de signature d'une entente pour la location de salle et champ de tir avec la Ville de Laval

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur des policiers du Service de police régionale de Deux-Montagnes stipule l'obligation annuelle de quatre pratiques de tir par policier ;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le Service de police régionale de Deux-Montagnes et la Ville de Laval ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette

Appuyé par monsieur Mario St-Charles

et unanimement résolu

2012-04-12.131

DE SIGNER avec la Ville de Laval l'entente relative à la location de salles et champ de tir, pour la somme annuelle de 6 500 \$, plus taxes. L'entente est d'une durée de 2 ans : le maire et le directeur par intérim du service de police sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.511.

ADOPTÉE

13. Incendie

13.1 Contrat avec GMS technologies pour la fourniture et l'installation d'équipement de surveillance électronique et de communication pour le poste de coordination du service de sécurité incendie intermunicipal

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer

Appuyé par monsieur Tom Whitton

et unanimement résolu

2012-04-12.132

D'ACCORDER le contrat à *GMS Technologie* pour la fourniture et l'installation d'équipement de surveillance électronique et de communication pour le poste de coordination du service de sécurité incendie intermunicipal, pour la somme de 32 399,96 \$ \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.225.00.725.

ADOPTÉE

13.2 Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal (Appel d'offres SI2012-002)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 5 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-04-12.133

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal à *MaxiMétal.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 296 496,38 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SI2012-002). Le contrat est à prix unitaire et est conditionnel à toutes les approbations du règlement d'emprunt n° 1462.

ADOPTÉE

14. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h30.
6 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 22h26.

15. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-04-12.134

DE LEVER la présente séance à 22h26.

Marc Lauzon, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier